

VOTATION POPULAIRE DU 25 SEPTEMBRE

Oui à la réforme de l'impôt anticipé

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé une réforme de l'impôt anticipé. Ce que la gauche combat avec véhémence est en réalité une situation gagnant-gagnant pour l'État comme pour l'économie.

Matière aride

L'objet de la votation correspond à une modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. Comme la matière est très aride et technique, c'est un défi d'expliquer le projet de la manière la plus compréhensible possible et de convaincre les électeurs que la diminution des recettes prévue pour l'État est absolument bienvenue dans la situation actuelle. Je ne sais pas ce que vous en pensez, chers lecteurs et lectrices. Mais pour ma part, je trouve les projets qui réduisent le budget de l'État et allègent les charges des entreprises déjà sympathiques à la base.

De quoi s'agit-il?

Aujourd'hui, l'impôt anticipé fait fuir les financements des entreprises à l'étranger. Des millions de recettes fiscales et d'opportunités commerciales sont ainsi offerts à l'étranger. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent changer cela. Les entreprises suisses doivent bénéficier des mêmes conditions qu'à l'étranger lorsqu'elles lèvent des capitaux (émission d'obligations) et ne plus être désavantagées. A l'avenir, les intérêts sur les obligations suisses seront donc exonérés de l'impôt anticipé. Les obligations étrangères et celles des grandes banques d'importance systémique sont déjà exonérées de l'impôt anticipé.

Retour de l'argent en Suisse

La réforme ramène des recettes fiscales en Suisse. Si les impôts ne sont plus payés au Luxembourg mais en Suisse, tous les Suisses en profitent. Les coûts d'intérêts économisés, qui peuvent atteindre 200 millions de francs par an, soulagent les caisses de l'État et donc tous les contribuables. Parallèlement, les cantons, les villes et les communes bénéficient de financements plus avantageux en Suisse. Cela préserve l'utilisation de l'argent des contribuables. Il en reste davantage pour d'autres tâches qui profitent à tous.

Faire avancer les investissements

Les entreprises publiques telles que les hôpitaux, les entreprises d'énergie, les entreprises de transport public ou le secteur coopératif de la construction comptent également parmi les gagnants de la réforme. En effet, elles peuvent toutes emprunter de l'argent à des conditions plus avantageuses. Cela permet de faire avancer d'importants investissements dans le domaine de la santé et de la durabilité. Nous profitons tous de ces investissements.

Il est important de savoir: À l'avenir, seules les nouvelles obligations suisses seront exonérées de l'impôt anticipé. Cela limite à un minimum absolu les pertes fiscales à court terme. Rien ne change dans le domaine bien plus important des dividendes, qui sont responsables de milliards de recettes pour la Confédération. Le rapport coût/bénéfice de la réforme est très positif. Des avantages économiques importants peuvent être obtenus pour des coûts faibles à court terme.

Le Conseil fédéral, les cantons (Conférence des directeurs cantonaux des finances) ainsi que les groupes parlementaires du PLR, du Centre, du PVL et de l'UDC soutiennent la réforme. Toutes les associations économiques recommandent également son adoption.

Anian Liebrand, collaborateur politique UDF Suisse

GRAND CONSEIL FRIBOURGEOIS

Bilan des premiers 6 mois



Le 7 novembre 2021, à la plus grande surprise de l'UDF cantonal, les citoyens de la Broye élisent le premier UDF Fribourgeois au Grand Conseil, en la personne d'Ivan Thévoz, agriculteur de 33 ans, du petit village Broyard et agricole de Russy.

Cela fait plus de 6 mois maintenant qu'Ivan Thévoz siège à la députation cantonale. Il est temps pour lui de faire un premier bilan de son travail en politique auprès des lecteurs de l'UDF.

Bien accueilli!

Depuis l'assermentation du 16 décembre 2021, 5 sessions parlementaires ont eu lieu pour les 110 députés représentant l'ensemble du canton de Fribourg. Bien que je fusse quelque peu soucieux de mon acceptation au

sein du groupe parlementaire UDC, j'ai été agréablement surpris par son accueil. Dès la première session du mois de décembre 2021, le groupe m'a donné la possibilité de prendre la parole au sujet du nouveau Plan Phyto cantonal. C'est sur ce sujet que ma langue se délia pour la première fois au sein du Grand Conseil Fribourgeois, afin de défendre le travail déjà effectué par la filière agricole, tout en faisant remarquer que la formation est à la peine pour l'apprentissage du bio chez la jeune génération. Au niveau du travail au sein de notre groupe parlementaire UDC-UDF, les députés étudient et présentent aux autres les divers sujets à traiter, puis l'avis du groupe est communiqué au reste des députés, lors des sessions parlementaires.

Rapports, questions et postulats

Diverses présentation oral m'ont été confiées telles que:

- un rapport sur un postulat concernant le programme de prévention contre les contaminations aux perturbateurs endocriniens
- un postulat pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire
- un rapport sur l'utilisation du langage simplifié

L'UDF FR en de bonnes mains

Bien que des parlementaires se posent des questions sur la présence du seul UDF Romand au sein de la politique Fribourgeoise, je peux affirmer qu'à ce jour, je prends mes marques et que gen-

time je me fais respecter avec mes avis parfois différents.

Pour la suite, je vais continuer à utiliser les instruments parlementaires à ma disposition pour me faire connaître et pour positionner l'UDF, comme le seul parti véritablement chrétien du canton de Fribourg.

Ivan Thévoz, au Grand conseil UDF FR



Photo: MaD